

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 15 DECEMBRE 2020

Présents : tous les membres du Conseil à l'exception de Mrs GUENAIRE (pouvoir à Bruno BACUS), LARGENTIER (pouvoir à Patrick MASSENET), BOSCHETTI (pouvoir à Jean-Claude MARCHAL).

Signalons l'arrivée tardive de M. GATINOIS à 17h20 et celle de Laurent GOEHLINGER à 17h40, tous deux ayant prévenu de ce contretemps.

Le Président accueille les Administrateurs.

Le projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 19 octobre dernier est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil est très largement consacré à la validation du bilan comptable de la structure sur l'exercice courant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

Notons la présence de notre Commissaire aux Comptes, Monsieur Patrick MARJOLLET représentant le cabinet YZICO.

BILAN COMPTABLE DE LA FEDERATION

Le Président présente tout d'abord le résultat de l'année cynégétique écoulée qui est en déficit de 594 000€. Ce déficit est important. Il devait l'être moins mais ce niveau s'explique en grande partie par trois éléments :

- l'aide accordée aux chasseurs du département pour supporter l'accroissement de la facture des dégâts de gibier. Ce sont ainsi 350 000€ qui ont été puisés sur nos réserves pour alléger la charge financière de nos adhérents,
- Les subventions et aides diverses accordées au massifs du nord du département touchés par la peste porcine africaine, dont le coût est d'environ 120 000€,
- Et enfin le décalage des aides en provenance de la Fédération Nationale des Chasseurs, dont le versement, bien que totalement certain, s'est fait attendre.

Le Président met en garde sur l'importance de ce déficit que notre Fédération n'est pas financièrement en mesure de reproduire plusieurs années consécutives.

Certains Elus signalent une baisse du montant des adhésions par rapport à la saison précédente. (compte 706). Deux éléments expliquent cette baisse :

- Les aides et exonérations d'adhésion accordées au pays haut victime de la peste porcine sur les massifs 1, 2 et 3 représentent ce décalage de 4000€.
- La redéfinition géographique des territoires d'ACCA par la Fédération en charge désormais de ce dossier.

Patrick MASSENET précise que malgré la crise du COVID et la Peste Porcine, notre Fédération enregistre une baisse de 200 permis de chasser par rapport à la saison précédente. Nous avons donc

plutôt bien résisté à cette année compliquée. Soulignons à ce sujet une recrudescence importante des candidats au permis de chasser en cette fin d'année 2020, c'est un indicateur encourageant.

Les Elus notent une augmentation de la facture des dégâts de grand gibier qui atteint 1,5 million d'euros contre 900 000 € la saison passée. Le poste « frais d'estimateurs » a également évolué à la hausse pour les raisons suivantes :

- Suite à un mot d'ordre syndical, nous avons enregistré beaucoup de petits dossiers qui multiplient les déplacements des estimateurs,
- En l'absence de possibilité de déplacer des experts nationaux sur les « gros dossiers », nous avons doublonné les estimateurs départementaux,
- Le manque d'estimateurs départementaux, rappelé à chaque réunion de CA, nous contraint à les déployer loin de leur domicile.

Signalons une forte augmentation du poste « achat de matériel de prévention ». De nombreux massifs ont clôturé les cultures durant le premier confinement. Les achats de matériel se sont multipliés. Ce matériel est actuellement restitué par les bénéficiaires à la Fédération.

Le Président regrette l'importance des dépenses en maintenance informatique. Il regrette que le personnel fédéral fasse trop systématiquement recours à nos prestataires extérieurs. R. RIEDER explique que cette augmentation est notamment liée :

- Aux modifications du programme de facturation, de demande de plans de chasse et de saisie en ligne des cervidés qui s'est imposé à nous en janvier dernier,
- Aux nouvelles normes de comptabilité,
- A la modification du mode de calcul de la taxe hectare (20 ha de plaine = 1 ha de bois).

Avant de laisser la parole au Commissaire aux Comptes, le Président sollicite les remarques des Administrateurs.

Bruno BACUS indique qu'il souhaite amortir l'achat du matériel de prévention sur plusieurs années.

Le Président lui répond que c'est une volonté assumée de ne pas amortir cette somme.

Patrick MASSENET indique que l'Eco contribution, c'est-à-dire l'aide de l'Etat aux projets fédéraux qui servent la biodiversité devrait nous bénéficier, tout comme les subventions en provenance de la FNC.

Le Commissaire aux Comptes prend la parole et certifie les comptes exacts, sincères, véritables et vérifiables.

Le Bilan comptable et les comptes de la structure sont validés à l'unanimité.

COMPTE-RENDU OBLIGATOIRE DES PRELEVEMENTS

Le Schéma Départemental prévoit l'obligation de saisir les prélèvements de grands animaux sur le site dédié dans les 48 heures qui suivent la capture. Un certain nombre de territoires n'ont pas encore renseigné leurs prélèvements. Ils seront relancés par courrier et s'exposent à des sanctions.

DEGATS DE GIBIER

A ce jour les surfaces agricoles détruites s'élèvent à 935 hectares dans notre département dont 843 hectares pour la seule espèce sanglier.

Une étude exhaustive des dégâts permet notamment de relever que :

- La vigilance s'impose sur les massifs 3 et 5 au sein desquels les dégâts croissent,
- Le massif 6, sud du Rupt-de-Mad, 8B Côte de Moselle et 28 Elieux-Reclos enregistrent une décrue des dégâts,
- Les massifs 11, 12, 22, 24 et 31 sont particulièrement touchés par l'augmentation des dégâts.

VIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président signale la démission de Philippe BECHE qui a souhaité quitté ses fonctions d'Administrateur Fédéral du massif 11.

Pascal LANNO s'est positionné pour remplacer Philippe BECHE. D'autres chasseurs du massif 11 ont été contactés, il conviendra de traiter ce point prochainement.

LA CHASSE AU PLAN NATIONAL

Le dossier dégâts de gibier est générateur de tensions. La FNSEA souhaite la suppression de l'agraine en automne/hiver. L'indemnisation des dégâts de gibier par les chasseurs sous sa forme actuelle devra être réformée, il s'agit d'une mission de service public rendue par les chasseurs.

Les relations avec les forestiers sont également complexes tant au plan national que local. L'ONF et la COFOR organisent des réunions locales avec les Maires relatives à l'équilibre forêt-gibier prochainement dans notre département.

GRIPPE AVIAIRE H5N8

Trois cygnes porteurs de la grippe aviaire ont été découverts sur l'étang de la Fondation que gère la Fédération à Fraimbois/Laronxe. Les chasseurs locaux ne peuvent plus transporter les appelants ni procéder à d'éventuels lâchers d'oiseaux. Il est par ailleurs demandé à chacun d'être vigilant et de remplir son rôle de sentinelle de l'état sanitaire de la faune sauvage en signalant toute mort anormale à la Fédération.

AMENAGEMENT DE L'ETANG D'ATTON

Deux devis ont été présentés par Philippe GOETZMANN qui en a expliqué les grandes lignes. Les prix vont du simple au double. Nous allons vérifier les devis avant de faire le choix de l'entreprise retenue.

Le Conseil se termine autour d'un repas convivial. Il est 21 heures.